

► BUDGET BnF, L'ASSEMBLÉE NATIONALE S'ALARME

Pour une fois ce n'est pas la CGT-BnF mais la Commission des finances de l'Assemblée nationale qui tire la sonnette d'alarme dans son rapport pour l'année 2023-2024 :

« La situation budgétaire de l'établissement est aujourd'hui très fragile. La BnF peine à maintenir un fonds de roulement en gestion [réserve financière] supérieur à 30 jours de fonctionnement soit la limite prudentielle pour les opérateurs de l'État.

En 2023, le budget initial de l'établissement qui prévoyait un déficit budgétaire limité à 3,7 millions d'euros a été percuté par la hausse importante des charges des fluides (+ 7,4 millions d'euros) et la hausse du coût des prestations informatiques et immobilières (+ 0,8 million d'euros). Sans soutien supplémentaire en loi de finances rectificative de fin d'année, la BnF pourrait constater [en 2023] un déficit budgétaire de 11,1 millions d'euros conduisant à un prélèvement du fonds de roulement de près de 10 millions d'euros.

Le projet de loi de finances de fin de gestion prévoit une dotation pour prendre en compte les surcoûts de l'inflation en 2023. Par contre, la BnF ne devrait pas être compensée en 2024 pour l'augmentation du point d'indice de 1,5 % [salaires] et les autres mesures de revalorisation annoncées au niveau interministériel (coût de 3,8 millions d'euros) ».

Comment ces mesures vont-elles être financées ? La direction va-t-elle geler des postes de collègues ayant quitté l'établissement afin de compenser ces 3,8 millions de surcoût comme en 2022 ? La CGT s'y oppose fermement : ce n'est pas aux personnels de payer le désengagement de l'Etat.

► UNE PRIME EXCEPTIONNELLE OU PLUS DE SALAIRE ?

En 2023, le gouvernement, pour contrer l'inflation, ou plutôt pour acheter la paix sociale, n'a rien trouvé de mieux que de créer une prime exceptionnelle « pouvoir d'achat » au lieu d'augmenter les salaires. Rappelons d'une part que les primes ne sont pas prises en compte dans le calcul des retraites et d'autre part que celles-ci ne compensent pas l'augmentation constante des prix (9% en deux ans).

► Le décrochage des salaires par rapport aux prix

Après dix années de « gel du point d'indice » qui sert à calculer nos salaires et une revalorisation de 3,5% inférieure à l'inflation (5,2%) en 2022 et de 1,5% en 2023 pour une inflation à 3,7%, les rémunérations dans la fonction publique sont toujours en berne. Cela signifie qu'il n'y a pas eu de réelle augmentation de salaire à part les progressions liées à l'ancienneté. Pire, en une vingtaine d'années, la valeur du point d'indice a décroché de 26% par rapport à l'augmentation des prix à la consommation.

→ La CGT réclame le rattrapage des pertes cumulées depuis des années et une revalorisation systématique de la valeur du point d'indice en fonction de l'augmentation des prix (c'est ce qu'on appelle l'indexation des salaires sur les prix).

► BnF, DES CHIFFRES QUI NE CESSENT D'INQUIÉTER

Cet automne, l'administration a transmis aux syndicats les dernières données chiffrées concernant la BnF.

→ CES DIX ANNÉES QUI ONT MIS À MAL L'EMPLOI À LA BNF

Si la mobilisation des personnels a stoppé les suppressions de postes ces dernières années, le constat reste alarmant : 304 postes équivalent temps plein (ETP) ont été détruits entre 2009 et 2019.

	2009	2019	
Plafond d'emploi (en ETP)	2484	2180	- 304 emplois

→ CERTAINS CŒURS DE MISSIONS DUREMENT ATTAQUÉS

Depuis 2009, la politique de la direction repose sur la réduction du nombre d'agents assurant des missions régaliennes de l'établissement. Conséquences de cette politique désastreuse, depuis 2022, faute de magasiniers pour effectuer le service public et le travail interne sur les collections, la direction restreint l'accès aux documents le matin pour les lecteurs et recrute à nouveau des emplois précaires à temps partiel.

Tous types de personnel	- 11,5%
Conservateurs	- 19%
Bibliothécaires	- 16,5%
Techniciens d'Art (relieurs, restaurateurs...)	- 18,6%
Magasiniers	- 27,7%

→ LES GRANDES TENDANCES DEPUIS 2009 (date du début des suppressions de postes)

En ETPT	2009	2022	%
Catégorie A	846,2	860,4	+1,7%
Catégorie B	688,9	628,9	-8,7%
Catégorie C	902,1	644,2	-28,6%

A elle seule, la catégorie C (titulaires et « vacataires ») absorbe la plus grande partie des pertes avec quelques 258 emplois détruits (en ETPT, équivalent temps plein travaillé). Côté B, les pertes sont également importantes avec moins 60 ETPT. Les catégories A augmentent de 14 ETPT mais cela est essentiellement dû à l'embauche de A+, à l'inverse la plupart des autres catégories A voient leur nombre diminuer ou stagner et leur charge de travail augmenter avec la multiplication des projets voulus par la direction.

→ EN 2019, LES SUPPRESSIONS DE POSTES S'ARRÊTENT, MAIS...

Depuis 2019, date de la stabilisation du nombre de postes à la BnF du fait de la mobilisation des personnels, la structure d'emplois évolue rapidement. Le remplacement des titulaires par des contractuels dont le statut est moins protecteur s'intensifie. En 2022 par exemple 104 titulaires ont été recrutés contre 204 contractuels à temps complet.

En ETPT	2019	2022	%
Titulaires	1455,1	1382	-5,3 %
Contractuels	692,5	751,5	+8,5 %

→ DEPUIS 2019, PLUS DE HAUTS CADRES ET MOINS DE CATÉGORIES C

La catégorie C est toujours en baisse, en particulier les magasiniers titulaires alors que le nombre de catégorie A+ augmente. Le récent recrutement interne de 20 magasiniers pourrait corriger cette tendance si l'ensemble des candidats de la liste complémentaire est appelé comme le réclame la CGT (+34 postes).

en ETPT	2019	2022	%
Catégorie A+	47,2	56,7	+20,1 %
Catégorie C	718,2	644,2	-10,3 %

→ TOUJOURS DE NOMBREUSES HEURES ÉCRÉTÉES

Il s'agit d'heures faites au-delà du temps de travail réglementaire et non récupérées par les agents. Sans ce travail consenti par les agents, la BnF ne pourrait pas fonctionner pleinement. Ces heures écrêtées sont la conséquence logique des suppressions de postes et de l'augmentation de la charge de travail. Elles représentent 74 480 heures, soit le travail de 46 agents à temps plein pendant un an !

► L'EXTRÊME DROITE > L'ENNEMIE DES SALARIÉ.E.S

LES DÉPUTÉS DU RN ONT VOTÉ	
CONTRE	L'AUGMENTATION DU SMIC
CONTRE	L'INDEXATION DES SALAIRES SUR L'INFLATION
CONTRE	LA REVALORISATION DES PENSIONS DE RETRAITE
CONTRE	LA GRATUITÉ DES CANTINES
CONTRE	LE GEL DES LOYERS
CONTRE	TAXER D'AVANTAGE LES PLUS RICHES
POUR	LA RÉDUCTION DES DROITS LIÉS AU CHÔMAGE

Les partis d'extrême droite, dont le Rassemblement national, ont toujours tenté de porter un discours social afin d'attirer le vote des travailleuses et des travailleurs. Mais le masque tombe à l'Assemblée nationale où leurs députés votent très régulièrement contre les intérêts du salarié.e.s.

► La violence contre les syndicats

Les agressions de l'extrême droite contre les syndicats n'ont cessé d'augmenter : attaques de manifestations, dégradation de locaux syndicaux, tabassage de syndicalistes... Elle tente aussi de diviser le monde du travail par son discours raciste et xénophobe. Pour la CGT au contraire tous les salarié.e.s sont égaux.

► FIN DE LA GRATUITÉ D'ACCÈS À L'ARSENAL

En mars prochain, la direction souhaite mettre fin à une partie de l'accès gratuit de la bibliothèque de l'Arsenal (représentant 30% des entrées). **D'autres niches de gratuité existent pourtant à la BnF, c'est le cas de la Salle Ovale et du haut-jardin de François-Mitterrand entre 17h et 20h.** La CGT s'est opposée à cette proposition et réclame, au contraire, la gratuité d'accès à l'ensemble des sites sous réserve d'obtenir une carte de lecteur répondant aux critères d'attribution (âge, niveau d'étude...).

Par ailleurs, la fin de la gratuité d'accès à l'Arsenal entraîne le déploiement de l'application d'inscription et d'encaissement, SIPUB, afin de réaliser des cartes payantes sur place. Ce sont les personnels s'occupant déjà du renseignement bibliographique qui seront chargés de cette tâche en plus de leurs autres activités en salle de lecture. Pourtant, il n'entre pas dans le statut et les missions des personnels de catégorie B et A de la filière Bibliothèque d'assurer des fonctions de catégorie C (caissier) de la filière Accueil et surveillance. Mais peu importe pour la direction, tant que des titres d'accès sont vendus ! La CGT s'est fermement opposée à ce projet car ce mélange de missions crée un fâcheux précédent.

► DES RENFORTS POUR LES PERSONNELS DE MAGASINAGE

Depuis plusieurs années la direction a fait des magasiniers sa cible principale : **27,7% des postes de cette catégorie de personnel ont été supprimés**, contre 11,5% en moyenne pour les autres. C'est donc pas moins de 152 postes de magasiniers titulaires qui ont disparu depuis 2009.

Grâce à la forte mobilisation de mai et juin 2022 pour la défense des missions de la bibliothèque et le renforcement des effectifs, la direction a été contrainte de recruter à nouveau des personnels de magasinage. 20 postes de titulaires ont été pourvus en 2023, venant renforcer les 30 emplois contractuels (à temps incomplet pour la plupart) déjà obtenus en 2022. Il est néanmoins déplorable que l'administration fasse le choix d'employer des personnels précaires pour effectuer des missions permanentes de la BnF.

Lors des négociations entre la direction et l'intersyndicale CGT-FSU-SUD dans le cadre de la grève du 13 octobre dernier, l'administration s'est également engagée à appeler dans les deux ans les 34 candidats en attente de la liste complémentaire du dernier recrutement de magasiniers. La CGT veillera à ce que cette liste soit appelée le plus rapidement possible.

► UNE MESURE D'ÉGALITÉ : LE CONGÉ MENSTRUEL

Aujourd'hui, pour répondre aux inégalités femmes-hommes et lever le tabou sur les règles douloureuses dans le milieu professionnel, le congé menstruel s'impose comme une mesure nécessaire et égalitaire, du début à la fin de la carrière, pour les personnels qui en ont besoin.

Le congé menstruel est porté par une proposition de loi à l'Assemblée nationale depuis 2023 et adopté dans des collectivités locales ainsi que dans le privé (Carrefour par exemple). Aujourd'hui la CGT BnF prend en main ce combat pour l'amélioration des conditions de vie au travail.

L'invisibilisation des dysménorrhées (règles douloureuses) qui affectent pourtant une personne menstruée sur deux, conduit à la normalisation des douleurs et à imposer le silence, en particulier au travail.

► Pourtant ces difficultés et ces douleurs pèsent :

- sur le corps et le mental des personnes menstruées à chaque cycle (douleurs, insomnies, difficulté de concentration, nausées, vomissements, migraines, malaises, etc.) ;
- sur la rémunération lorsque la douleur empêche de se rendre au travail et que le jour de carence s'applique ;
- sur l'exercice du droit à congés (certaines personnes posent plusieurs jours de congés par an pendant leurs menstruations douloureuses).

Il est temps que la Fonction publique se fasse entendre sur la question du bien-être au travail et notamment celui des femmes en instaurant le congé menstruel. Son instauration à la BnF portera un message fort, féministe et égalitaire dans le monde de la culture et sera un exemple progressiste et inspirant pour l'ensemble des établissements du Ministère de la Culture.

DES CHIFFRES POUR Y VOIR PLUS CLAIR :

- A la BnF il y a 57% de femmes
- En France 1 femme sur 10 est atteinte d'endométriose (maladie chronique associée à des douleurs aiguës lors des règles)
- 1 femme sur 2 souffre des règles (douleurs, nausées, vomissements, migraines, malaises...) tous les mois
- 44% de femmes manquent le travail à cause de leur menstruation
- 65% de femmes rencontrent des difficultés liées à leurs règles au travail
- Un tiers des femmes subissent des commentaires négatifs en lien avec leurs règles
- 20% des femmes sont en difficulté concernant l'achat des protections hygiéniques

► La CGT BnF réclame :

1. un droit reconnu à hauteur de 20 jours par an sans justificatif médical, sans jour de carence, ni délai pour toutes les femmes qui en ont besoin
2. la reconnaissance et prise en charge de l'endométriose
3. des formations et de la sensibilisation sur la santé menstruelle et hormonale (règles, ménopause..) en parallèle des formations contre les VSS et discriminations de genre
4. l'accès à des protections périodiques pour lutter contre la précarité menstruelle
5. la mise à disposition de salles de pause adaptées à tous les besoins (repos, allaitement...)

► 800 000 € DE CONDAMNATION

Une action judiciaire groupée contre les discriminations sexistes en matière d'évolution de carrière et de salaire lancée avec le soutien de la CGT contre STMicroelectronics a abouti à la condamnation par la cour d'appel de Grenoble de la société à verser plus de 800 000 euros à dix de ses salariées.

Cela s'est passé le 26 octobre, quelques jours avant la date symbolique à partir de laquelle on considère que les femmes travaillent gratuitement en raison des inégalités salariales entre les femmes et les hommes. Dix techniciennes et ingénieures, toutes syndiquées à la CGT, qui mènent depuis plusieurs années une offensive judiciaire sur le sujet ont donc obtenu gain de cause.

► MORTS AU TRAVAIL

Selon les bilans de l'Assurance maladie, près de deux personnes meurent par jour dans un accident du travail en France. D'après les statistiques d'Eurostat, la France aurait le pire bilan de l'Union européenne.

Par ailleurs, selon les dernières données connues, on comptabilise 604 565 accidents par an (hors accidents de trajet) dont 39 000 accidents graves et 696 mortels. Selon les bilans tirés par l'Assurance Maladie ou la MSA (mutuelle sociale agricole), les travailleurs les plus exposés restent les nouveaux embauchés, les intérimaires, les travailleurs détachés... Enfin, le nombre de femmes touchées a bondi de 41,6 % en à peine deux décennies.

POURQUOI IL EST UTILE DE SE SYNDIQUER À LA CGT

LA CGT, PREMIER SYNDICAT DE LA BNF ET DE LA CULTURE

Que l'on soit de catégorie A, B ou C, titulaire ou contractuel, la CGT rassemble tous les agents et les métiers de la bibliothèque. C'est sa force et sa richesse. Avec 44,5% des voix lors des dernières élections professionnelles, la CGT est également la première organisation syndicale de la BnF et du ministère de la Culture.

POURQUOI RENFORCER LA CGT ?

Le but d'un syndicat est de donner aux salariés les moyens de conquérir de nouveaux droits et de préserver les acquis des luttes passées. Le syndicat s'occupe également de la défense individuelle et collective des personnels (conditions de travail, effectifs, rémunérations, etc.) et s'intéresse aux métiers et aux missions exercés. Isolés, les salariés sont fragiles face à leur employeur. Rassemblés dans un syndicat, ils constituent un contre-pouvoir important pour obtenir des avancées : les victoires (emploi, primes, conditions de travail...) de ces dernières années à la BnF le démontrent bien.

CHANGER LE TRAVAIL, C'EST CHANGER NOS VIES ET LA SOCIÉTÉ

Parce que nous passons 5 jours sur 7 sur notre lieu de travail, parce que notre activité est un élément déterminant de notre vie, parce que le travail structure nos sociétés, la CGT au niveau national a pour ambition de le révolutionner ! Repenser globalement le travail, ses acteurs, son but et agir pour le transformer, c'est la tâche que s'est donnée la CGT il y a maintenant plus d'un siècle.

LA COTISATION SYNDICALE

La cotisation permet à chaque adhérent de participer proportionnellement à ses revenus. Elle constitue un élément vital puisqu'elle finance l'activité de la CGT tant au niveau local que national. Elle garantit aussi l'indépendance de l'organisation à l'égard des pouvoirs publics et privés.

→ QUEL MONTANT ? La cotisation est fixée statutairement à 1% du salaire net. 66% de ce montant sont déductibles des impôts sur le revenu. Ainsi pour un salaire de 1500 euros, si la cotisation est de 15 euros, elle ne représentera au final que 5,10 euros par mois après déduction des 66% (ou remboursement pour ceux qui ne sont pas imposables).

Téléchargez tous les documents sur cgtbnf.fr